



CRDSC SDRCC

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada
Sport Dispute Resolution Centre of Canada

DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL
DU CRDSC
DAVID DE VLIÉGER
2 JUILLET 2019

**2018
2019**

RAPPORT ANNUEL DU CRDSC





Table des matières

À propos du Centre.....	02
Message du président et de la chef de la direction	03
Faits saillants de 2018-2019	04
Activités du Secrétariat de règlement des différends 2018-2019.....	09
Statistiques du tribunal 2018-2019	10
Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers	15
Conseil d'administration	27
Membres du personnel.....	28
Arbitres et médiateurs.....	28

AVIS :

Toutes les photos de ce Rapport annuel ont été achetées sur des sites Internet offrant des banques de photos libres de droits. Toute ressemblance avec des athlètes réels est fortuite.



À propos du Centre

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre » ou le « CRDSC ») a été créé en mars 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du Centre (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le Centre et de superviser ses activités. Les membres du Conseil sont nommés par la ministre des Sciences et des Sports.

Le présent rapport fait le point sur les opérations du Centre et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 (la « période »).

MANDAT STATUTAIRE

Le Centre a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière.

ÉNONCÉ DE VISION POUR 2016–2020

Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà.

ÉNONCÉ DE MISSION POUR 2016–2020

Le Centre vise à exercer son leadership mondial dans la prévention et le règlement des différends tout en favorisant une culture d'intégrité, d'équité et de respect au Canada.

HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le Centre a été établi afin d'offrir à la communauté sportive du Canada les outils dont elle a besoin pour prévenir les différends et, lorsque ces différends sont inévitables, pour les régler.

À la suite de vastes consultations dans le milieu sportif et d'une collaboration entre plusieurs organismes de sport importants du Canada, le programme provisoire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002, comme prédécesseur du Centre, afin d'offrir à la communauté sportive des services de règlement des différends au niveau national.

Lorsque la *Loi sur l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003, le Centre a été officiellement constitué en tant qu'organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sportifs. Le Centre a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 et a également pris la responsabilité en juin 2004 d'entendre tous les dossiers reliés au dopage au Canada.

Le Centre compte six employés permanents à temps plein. En moyenne, le Centre traite plus de 47 dossiers par an, dont presque la moitié sont liés à des affaires de dopage. Outre les activités du Tribunal, le CRDSC gère un Centre de ressources pour la prévention des différends fournissant aux membres de la communauté sportive canadienne des outils pour aider à prévenir et réduire l'incidence ou la gravité des différends sportifs.



Message du président et de la chef de la direction

Nous avons le plaisir de présenter notre rapport de l'exercice 2018–2019, une année qui a été chargée, passionnante et même visionnaire pour le Centre. La direction a supervisé une année fort occupée pour le tribunal, tout en jouant également un rôle de leadership dans la recherche de solutions de long terme pour lutter contre les abus, le harcèlement et la discrimination dans le sport canadien.

À titre de leader au Canada en matière de règlement des différends, le Centre est particulièrement bien placé pour mettre à profit son expertise et ses ressources afin de s'attaquer à ces questions difficiles auxquelles le milieu sportif canadien est confronté.

Nous avons préconisé l'établissement d'un programme d'ombuds, mais les changements dans le paysage sportif ont convaincu le Centre de réorienter ses efforts et de travailler plutôt avec la communauté sportive élargie afin d'élaborer une réponse complète, mais rationalisée aux principes du « sport sécuritaire ». Au cours de la période, le Centre a réalisé de grandes avancées en fournissant d'importantes ressources supplémentaires à la communauté dans ce domaine : en lançant d'abord une Unité d'enquêtes, puis une Ligne d'assistance du sport canadien, pour traiter de problèmes d'abus, de harcèlement et de discrimination dans le sport canadien. L'Unité d'enquêtes, lancée au cours de l'automne 2018, a mis en place une liste d'enquêteurs chevronnés qui pourront aider les organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral à mener des enquêtes professionnelles indépendantes – conformément aux exigences annoncées par la ministre Kirsty Duncan en juin 2018.

Nous sommes également très fiers du rôle de chef de file que nous avons joué en lançant la Ligne d'assistance du sport canadien en mars 2019. Le service, accessible également par courriel et par messagerie texte, permet aux plaignants, témoins et autres intéressés, de faire part de leurs préoccupations à une personne neutre. La ligne d'assistance, assurée par des professionnels en psychologie sportive associés au Centre canadien de la santé mentale et du sport, est un service d'écoute qui peut également donner de précieux conseils aux clients en les dirigeant vers les ressources appropriées – qu'il s'agisse des autorités policières, des services de protection de la jeunesse ou des mécanismes de plaintes des organismes de sport, entre autres.

Si ces deux initiatives sont des pièces d'un puzzle encore plus grand, elles procurent une aide et des avantages immédiats à la communauté sportive. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres partenaires pour créer et mettre en œuvre une solution nationale complète à ces problèmes épineux.

Le programme Connexion droit et sport est un autre programme important, qui a vu le jour en Colombie-Britannique dans le cadre d'un partenariat multipartite sans précédent, afin d'accroître l'accès de la communauté sportive provinciale à des ressources de règlement des différends qualifiées. Des étudiants en droit, des médiateurs et des arbitres se sont portés volontaires pour faciliter des règlements informels ou siéger à titre de membres ou de présidents de comités de discipline ou d'appel. Le programme pourrait être étendu à d'autres provinces et territoires, si les partenaires concernés proposent de les mettre en œuvre dans leurs juridictions respectives.

Outre les services professionnels du tribunal offerts depuis 2004, le Centre a augmenté l'impact de son expertise en offrant aux organismes de sport nationaux des services de gestion des dossiers abordables pour la tenue de leurs procédures disciplinaires et appels internes, grâce notamment à l'utilisation d'une version de marque privée de son Portail de gestion de dossiers à la fine pointe de la technologie. Les nouveaux services de facilitation de règlement préalable ont également gagné en popularité au cours de la période, ce qui prouve que la communauté sportive a évolué dans sa compréhension de l'intérêt de conclure des règlements à l'amiable plutôt qu'au moyen d'une procédure accusatoire. Nous avons vraiment fait beaucoup de chemin depuis 2006, lorsque le Centre avait senti le besoin de faire de la facilitation de règlement une mesure obligatoire avant l'arbitrage.

Sept des membres du conseil d'administration du Centre ont vu leur mandat renouvelé en 2018 et six autres membres tireront leur révérence en juillet 2019. Au nom des membres qui demeureront au Conseil et des employés du Centre, nous souhaitons exprimer aux membres sortants notre profonde gratitude pour leur engagement envers le Centre et leurs services.

David de Vlieger

Président du Conseil d'administration du Centre

Marie-Claude Asselin

Chef de la direction

Faits saillants de 2018–2019

Réalisation de nos objectifs :

PILIER 1

FOURNIR DES SERVICES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS À LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE CANADIENNE

1.1 Offrir des séances de perfectionnement professionnel aux arbitres, médiateurs et administrateurs du CRDSC lors de la conférence annuelle qui aura lieu à Winnipeg, et élaborer des webinaires pour offrir d'autres possibilités de formation entre les conférences.

Les arbitres et médiateurs du Centre ont bénéficié d'une nouvelle formation lors de la Conférence des médiateurs et arbitres du Centre, tenue à Winnipeg du 1^{er} au 3 novembre 2018 en partenariat avec l'ADR Institute of Manitoba.

Le concept d'une formation complémentaire par webinaires pour les arbitres et médiateurs a été bien reçu lorsqu'il a été proposé aux membres de la liste, mais sa mise en œuvre a été retardée afin de donner la priorité aux initiatives liées au sport sécuritaire durant la période.

Le Tribunal arbitral du sport a formé un partenariat avec le Centre pour organiser son deuxième séminaire régional au Canada, le 30 janvier 2020. L'événement aura lieu dans le cadre de la Conférence annuelle des médiateurs et arbitres du Centre, qui se déroulera à Montréal, au Québec, du 29 janvier au 2 février 2020.

1.2 Promouvoir et élargir les services de gestion de dossiers du Centre pour aider les organismes de sport à gérer leurs processus disciplinaires et leurs appels internes

Le Centre a accepté de fournir des services payants de gestion de dossiers professionnels et indépendants pour la conduite de processus disciplinaires et appels internes. Au cours de la période, le Centre a fourni des services de gestion de dossiers à cinq (5) occasions, dans le cadre d'ententes conclues avec quatre (4) organismes nationaux de sport. Un nombre croissant d'organismes, dont quelques organismes de sport provinciaux, ont exprimé un intérêt pour ce nouveau programme. Le Centre compte élaborer

une stratégie de promotion plus globale pour ce service lors du prochain exercice financier.

1.3 Offrir des services de règlement des différends sur place lors des Jeux d'hiver du Canada de 2019

Conformément à une entente tripartite conclue avec le Conseil des Jeux du Canada et la Société hôte des Jeux d'hiver du Canada de 2019 à Red Deer, le Centre était présent aux Jeux avec son kiosque pour distribuer du matériel éducatif aux athlètes, entraîneurs, administrateurs, officiels et bénévoles. Durant la période précédant les Jeux, le Centre a été saisi de sept (7) demandes de règlement de différends liés aux Jeux.

1.4 Continuer à élaborer de nouveaux outils et ressources pour les arbitres et médiateurs du CRDSC

Les membres de la liste ont participé à un forum de discussion lors de la conférence annuelle de 2018 afin de cibler des thèmes et sujets pour de futures initiatives et occasions de formation. Le Centre veillera à lancer progressivement un certain nombre de ces projets au cours des quatre (4) prochaines années dans le cadre de son prochain processus de planification stratégique.

PILIER 2

RENFORCER LA CAPACITÉ DE LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE CANADIENNE À PRÉVENIR ET RÉGLER LES DIFFÉRENDS SPORTIFS

2.1 Lancer le projet pilote du programme Connexion droit et sport et établir un plan pour l'étendre à d'autres provinces

Le Centre a lancé officiellement le programme Connexion droit et sport (PCDS) à titre de projet pilote en Colombie-Britannique, en janvier 2019, en partenariat avec viaSport BC, l'Alternative Dispute Resolution Institute of B.C. (ADRBC) et des étudiants de l'Université de Colombie-Britannique et de l'Université de Victoria. Des séances de formation ont été offertes par le personnel du Centre et de viaSport BC,



à Victoria et Vancouver, aux étudiants en droit et aux membres d'ADRBC intéressés. Les organismes de sport provinciaux en Colombie-Britannique peuvent désormais présenter des demandes à viaSport BC pour recevoir une aide en matière de règlement de différends offerte par des participants qualifiés. Plus de 30 participants ont assisté aux séances de formation et se sont portés volontaires pour agir à titre de facilitateurs, de membres de formations d'appel et/ou d'arbitres uniques.

Au Québec, une version modifiée du PCDS a été lancée en février 2019 en partenariat avec SportsQUÉBEC et la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke. Une séance de formation a été offerte par le personnel du Centre à des étudiants en médiation, qui peuvent à présent fournir des services de médiation à titre bénévole aux organismes de sport provinciaux du Québec.

Le Centre discute actuellement avec d'autres éventuels partenaires et prévoit poursuivre ses efforts d'expansion afin de mettre en œuvre le PCDS dans d'autres provinces et territoires, avec un déploiement possible au Manitoba dans les prochains mois.

2.2 Étudier de nouvelles occasions de collaborer avec d'autres organismes de services multisports pour élaborer et mettre en œuvre de nouvelles initiatives en matière de prévention des différends dans la communauté sportive

Le nouveau *Guide de l'administrateur de sport sur les allégations de violation des règles antidopage* a été distribué de manière proactive à 65 organismes de sport nationaux, ainsi qu'à 56 établissements membres de U SPORTS et 98 membres de l'ACSC. Deux (2) autres publications, *Alors, je suis une partie affectée?* et *Se préparer pour l'audience*, ont été ajoutées au Guide des procédures du Centre offert en ligne.

2.3 Revoir le concept, le format et la distribution du bulletin d'information et autres publications du Centre

Afin de planifier efficacement et mettre à jour les publications du Centre, une évaluation complète des publications

actuelles a été effectuée et compilée sous forme de matrice. Il a été décidé de continuer à publier le bulletin d'information En zone neutre sous sa forme actuelle et par les mêmes canaux de distribution. La publication du Centre sur le processus d'appel en matière d'octroi des brevets a par ailleurs été actualisée et remaniée, tandis que d'autres publications ont été ciblées pour être réexaminées.

2.4 Offrir et promouvoir une série de webinaires sur la prévention et le règlement des différends dans la communauté sportive

Dans le cadre de ses efforts continus pour offrir à la communauté sportive des services abordables et rapides de prévention et de règlement des différends, le Centre propose de diffuser ses messages éducatifs par le biais de webinaires. Si deux (2) webinaires seulement ont été réalisés au cours de la période, le Centre a entamé des discussions avec l'Association des entraîneurs de l'Ontario et le Conseil des Jeux du Canada en vue d'une éventuelle collaboration pour produire une série de webinaires.

En plus de ses démarches pour offrir davantage de séances par webinaires, le Centre a été invité à participer à 23 événements et conférences de partenaires. À ces occasions, son personnel a dirigé 26 ateliers en personne, présenté son kiosque à dix (10) événements et envoyé des trousseaux d'accueil contenant de nombreux documents éducatifs à neuf (9) dirigeants d'organismes de sport nouvellement nommés. Au total, les activités d'éducation du Centre ont couvert six (6) provinces. Outre sa présence aux Jeux d'hiver du Canada de 2019, le Centre a mené des activités de sensibilisation au profit de dix (10) organismes de service multisports, trois (3) organismes nationaux de sport, huit (8) organismes provinciaux, territoriaux ou communautaires, un (1) organisme de règlement extrajudiciaire des différends et neuf (9) groupes d'étudiants dans des établissements universitaires.



PILIER 3

METTRE SUR PIED UN SERVICE D'OMBUDS-PERSON POUR LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE CANADIENNE

Ayant constaté le peu d'enthousiasme du gouvernement du Canada envers sa proposition de créer un programme d'ombuds du sport et vu l'attention croissante accordée aux questions liées au sport sécuritaire, le Centre a mis ses efforts sur ces dernières. Au cours de la période, le Conseil a donc décidé de modifier le Plan stratégique 2016–2020 du Centre afin de l'adapter à la conjoncture changeante, en redéfinissant ainsi le Pilier 3 : « *Appuyer la communauté sportive canadienne dans la création d'un environnement de sport sécuritaire* ».

3.1 Continuer à collaborer avec Sport Canada et les autres parties prenantes pour obtenir un financement et un soutien pour le programme, et élaborer un plan de mise en œuvre

En réponse à l'annonce de l'honorable Kirsty Duncan, le 19 juin 2018, le Centre a mis sur pied une Unité d'enquêtes, dont les services facultatifs et payants facilitent l'accès à des enquêteurs tiers indépendants pour les organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral, afin de traiter les allégations de harcèlement, d'abus et de discrimination. L'Unité d'enquêtes est considérée comme une mesure provisoire, lancée sous forme de projet pilote jusqu'au 31 mars 2020.

Le Centre a également lancé, en mars 2019, la Ligne d'assistance du sport canadien afin d'offrir une aide aux victimes et témoins de harcèlement, d'abus et de discrimination. Ce service anonyme, confidentiel et indépendant leur permet de faire part de leurs préoccupations et de les valider, d'obtenir des conseils sur la démarche à suivre et d'être dirigés vers les ressources appropriées pour assurer un suivi. Le service est offert en partenariat avec le Centre canadien de la santé mentale et du sport, qui a réuni une équipe de praticiens ayant une expertise en counseling, en psychologie et en sport, pour répondre aux appels.

3.2 Évaluer les risques potentiels pour le Centre liés à la mise en œuvre du programme et élaborer des stratégies d'atténuation

Avant de lancer les deux initiatives en matière de sport sécuritaire décrites ci-dessus, le Conseil a établi un comité ad hoc des Services de tierces parties, formé d'administrateurs du Centre. Lorsque l'Unité d'enquêtes a été conceptualisée, afin d'assurer l'indépendance du groupe chargé de superviser le projet, un Comité consultatif d'experts, dont une majorité de 4 contre 1 ne sont pas des administrateurs du Centre, a été mis sur pied. Le Centre a mené d'importantes recherches et demandé des avis juridiques afin de limiter sa responsabilité dans la mise en œuvre de l'Unité d'enquêtes.

PILIER 4

VISER L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

4.1 Surveiller et évaluer le programme pilote d'octroi de licence pour l'utilisation du Portail de gestion de dossiers et établir une stratégie pour faire la promotion de ce service auprès d'autres organismes

Le programme pilote d'octroi de licence pour l'utilisation du Portail de gestion de dossiers (PGD) réalisé avec la Clinique de médiation de l'Université de Montréal a été considéré comme un succès à tous points de vue et l'entente a été renouvelée pour une autre année. Les commentaires reçus seront utilisés pour guider le futur développement du logiciel et les efforts de promotion pour étendre le service.

Un outil de promotion en ligne du PGD a été publié sur la page Internet du Programme de services payants du Centre. Des discussions ont eu lieu avec des organismes de sport et de RED, et le Centre a bon espoir de conclure d'autres ententes d'octroi de licence au cours du prochain exercice.



4.2 Sonder la communauté sportive du Canada afin d'évaluer le Centre par rapport aux indicateurs clés dans son Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats

Un consultant a été engagé pour réaliser une recherche indépendante par sondage afin d'évaluer la performance du Centre par rapport aux indicateurs clés de son Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Les résultats du sondage seront utilisés pour aligner les stratégies du Centre sur les besoins de ses clients et parties prenantes, et mieux évaluer l'efficacité de ses services et programmes actuels. Les résultats du sondage et le rapport final seront présentés au début de la prochaine période et serviront à élaborer le plan stratégique du Centre pour 2020–2024.

4.3 Continuer à faire la promotion des offres de services payants du Centre

Le Centre a profité de toutes les occasions, dans la limite de ses moyens, pour faire la promotion de ses programmes payants, notamment, ainsi qu'il a déjà été indiqué dans le présent document, ses services de gestion de dossiers internes, l'octroi de licences pour l'utilisation de son PGD, ses services de médiation et d'arbitrage pour les organismes de sport n'étant pas financés par Sport Canada, ainsi que sa conférence publique. Depuis la rénovation et l'agrandissement de ses bureaux, qui ont eu lieu au cours de la période, le Centre offre également, à titre de service payant, la location clé en main de salles de médiation et d'audience. Les salles sont entièrement équipées pour les téléconférences et vidéoconférences, et des tarifs spéciaux sont offerts aux organismes sans but lucratif et aux membres de la liste du Centre.

4.4 Vérifier que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le CRDSC est signataire

Le Rapport annuel 2017–2018 du Centre a été présenté à la ministre des Sciences et des Sports en juillet 2018 et son Assemblée publique annuelle a eu lieu durant le Forum d'AthlètesCAN à Kanata, en Ontario, le 20 septembre 2018.

Le *Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ)*, un organisme sans but lucratif qui offre ses services principalement à des organismes de sport, a fourni des services de comptabilité au Centre durant la période. La firme Baker Tilly, anciennement Collins Barrow, a vérifié les comptes et transactions financières du Centre et présenté son rapport par écrit au Comité de vérification et de finance du Centre le 13 juin 2019. Le Rapport du vérificateur a été approuvé par le Conseil le 14 juin 2019. Le Rapport du vérificateur, qui se trouve à la page 15 du présent rapport, déclare que le Centre se conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et qu'il est économiquement dépendant du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution de Sport Canada au Centre pour la période s'élevait à **1 100 000 \$**. Les états financiers approuvés montrent que les dépenses correspondantes ont atteint un total de **1 050 577 \$** réparti comme suit :

- **109 436 \$** pour les frais d'administration : bureau, administration générale et communications;
- **57 607 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **30 400 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et de décisions du Centre;



- **340 158 \$** pour les opérations et programmes : administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et sensibilisation; et
- **503 776 \$** pour les ressources humaines : perfectionnement professionnel, salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du Centre.

Un excédent des revenus par rapport aux dépenses, de **54 950 \$** pour la période, sera donc rendu à Sport Canada.

Un montant supplémentaire de **67 900 \$** a été accordé par Sport Canada afin de soutenir financièrement les deux initiatives du Centre en matière de sport sécuritaire, l'Unité d'enquêtes et la Ligne d'assistance du sport canadien. Le Comité olympique canadien a aussi contribué **10 000 \$** pour appuyer ces initiatives. Les dépenses liées à ce financement supérieur au niveau de référence se répartissaient de la manière suivante : **1 506 \$** pour l'administration incluant la gouvernance, **1 915 \$** pour les langues officielles, **69 138 \$** pour l'exploitation et **5 339 \$** pour les ressources humaines, conformément à ce qui est indiqué dans les états financiers vérifiés.

Le Centre a généré des revenus indépendants de **11 894 \$** pour la période.

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le Plan d'entreprise pour l'exercice 2019–2020 a été soumis à la ministre des Sciences et des Sports le 28 février 2019. Le Plan indique les priorités stratégiques du Centre comme étant de: (i) fournir des services de règlement des différends sportifs orientés client, efficaces et professionnels; (ii) développer davantage les relations stratégiques afin de maximiser le partage de ressources et augmenter la visibilité de ses initiatives de prévention des différends; (iii) continuer à favoriser des occasions de collaboration pour aider les membres de la communauté sportive du Canada à régler les différends sportifs de manière efficace; (iv) soutenir la communauté sportive dans la mise en place d'un système de conformité aux règles et normes du sport

sécuritaire en réponse aux plaintes pour harcèlement et abus; (v) continuer à exercer une gestion et une gouvernance transparentes et responsables.

Le Plan d'entreprise présente un budget qui prévoit des dépenses de 1 100 000 \$. Ce montant comprend : 110 000 \$ pour l'administration; 50 000 \$ pour la gouvernance; 37 000 \$ pour les langues officielles; 379 000 \$ pour les opérations; et 524 000 \$ pour les ressources humaines. Pour appuyer les projets pilotes de la Ligne d'assistance du sport canadien et de l'Unité d'enquêtes, le Centre a d'abord obtenu un montant de 81 100 \$ supérieur au niveau de référence.

Après la publication du Plan d'entreprise, le financement supérieur au niveau de référence accordé au Centre pour 2019–2020 a été augmenté à 291 100 \$ afin de tenir compte de l'évolution du marché pour la mise en œuvre de la Ligne d'assistance du sport canadien. Les dépenses prévues ont été modifiées de la manière suivante : 2 000 \$ pour l'administration, 27 000 \$ pour les ressources humaines, 10 000 \$ pour les langues officielles et 252 100 \$ pour les opérations.

Au cours de la période, le Centre s'est conformé à toutes ses obligations légales et contractuelles.

Activités du Secrétariat de règlement des différends 2018–2019

Soixante-et-un (61) nouveaux dossiers ont été déposés au cours de la période, provenant de 24 sports différents.

Le Tribunal ordinaire a été saisi de 39 nouvelles demandes, dont deux (2) dans le cadre des services payants, qui portaient sur des affaires telles que la sélection d'équipes, l'octroi de brevets aux athlètes, l'admissibilité, la discipline, le harcèlement et l'adhésion. Quinze (15) dossiers ont été réglés par consentement des parties; seize (16) dossiers ont été tranchés par arbitrage; et quatre (4) demandes ont été retirées, tandis que quatre (4) dossiers ont été clos sans règlement. Le délai moyen de traitement des dossiers a été de 45 jours, quelle que soit la méthode de règlement utilisée. Sur les huit (8) demandes de facilitation de règlement préalable présentées, quatre (4) ont fait l'objet d'un règlement, deux (2) ont été retirées et les deux (2) autres dossiers ont été clos sans règlement.

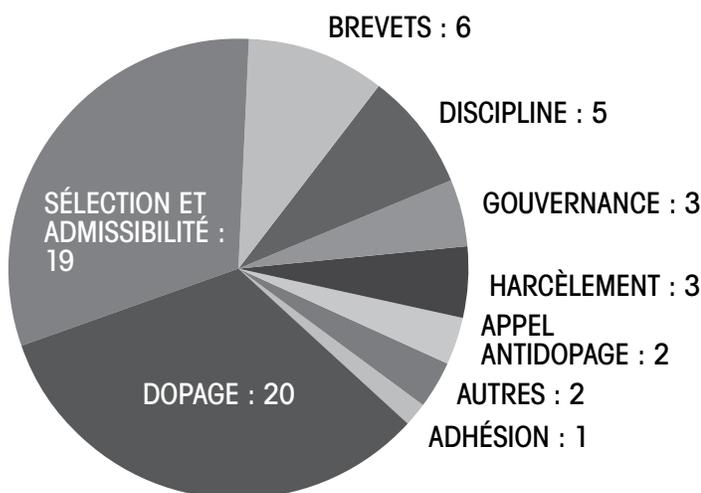
Le Tribunal antidopage a reçu 20 nouvelles allégations de violation des règles antidopage, dont cinq (5) dans le cadre des services payants. Six (6) dossiers ont été réglés par décision arbitrale, tandis que 10 athlètes ont renoncé

à leur droit à une audience ou ont été présumés avoir renoncé à ce droit par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Le délai moyen de règlement des dossiers reliés au dopage a été de 72 jours, à l'exception de quatre (4) affaires qui sont toujours en cours. Le tribunal d'appel antidopage a été saisi de deux (2) demandes durant la période.

Tous les différends sportifs soumis au cours de la période ont été gérés de manière équitable et efficace, conformément aux normes les plus élevées de la pratique de la médiation et de l'arbitrage. Les parties aux procédures ont eu accès à des conseils et services juridiques gratuits par l'entremise du programme pro bono. D'après un sondage auprès des avocats bénévoles du Centre, ces derniers ont été contactés par des athlètes, des entraîneurs, des organismes de sport et des parents au moins 17 fois et ils ont aidé les parties à titre bénévole dans au moins cinq (5) dossiers. La principale raison pour laquelle ils ont refusé des dossiers était un conflit entre l'échéancier de la procédure et des engagements antérieurs.

TYPES DE DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au Centre étaient les suivants :



RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

DISCIPLINE	NOMBRE DE DOSSIERS
Football	7
Patinage de vitesse	6
Lutte	6
Canoë-kayak	5
Dynamophilie	5
Basketball en fauteuil roulant	4
Bobsleigh	4
Ski de fond	3
Triathlon	3
Escrime	2
Hockey	2
Taekwondo	2

Un seul différend a été déposé dans chacun des sports suivants : athlétisme, badminton, boxe, cricket, cyclisme, haltérophilie, natation artistique, patinage artistique, racquetball, ringuette, tennis de table et water-polo.

STATISTIQUES DU TRIBUNAL 2018-2019

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Membre ayant déposé la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC 18-0356 Division ordinaire Méd-arb	Water-polo	Adhésion	OPS	Carol Roberts	143 jours (27 avril 2018 au 17 septembre 2018)	Appel rejeté	
SDRCC 18-0357 Division ordinaire Arbitrage	Natation artistique	Sélection	Athlète	Ross C. Dumoulin	135 jours (1 ^{er} mai 2018 au 13 septembre 2018)	Appel rejeté	Timothy Cullen (Athlète) Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 18-0358 Division ordinaire Facilitation de règlement	Bobsleigh	Gouvernance	Membres de l'ONS	Sarah Daitch	41 jours (4 mai 2018 au 14 juin 2018)	Entente de règlement	
SDRCC 18-0359 Division ordinaire FR préalable	Triathlon	Brevet	Athlète	Gordon E. Peterson	49 jours (15 mai 2018 au 3 juillet 2018)	Entente de règlement	Meredith MacGregor (Athlète) Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 18-0360 Division ordinaire Arbitrage	Taekwondo	Gouvernance	Membres de l'ONS	L. Yves Fortier	182 jours (15 mai 2018 au 13 novembre 2018)	Entente de règlement	
SDRCC 18-0361 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Hugh McCall	76 jours (8 juin 2018 au 23 août 2018)	Appel rejeté	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète) Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 18-0362 Division ordinaire Méd-arb	Taekwondo	Sélection	Athlète	David Bennett	81 jours (15 juin 2018 au 4 septembre 2018)	Entente de règlement	
SDRCC 18-0363 Division ordinaire Méd-arb	Athlétisme	Discipline	Athlète	Aaron Ogletree	49 jours (22 juin 2018 au 10 août 2018)	Appel rejeté	
SDRCC 18-0364 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Richard W. Pound	65 jours (9 juillet 2018 au 12 septembre 2018)	Appel rejeté	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète) Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 18-0365 Division ordinaire Méd-arb	Canoë-kayak	Sélection	Athlète	Carol Roberts	8 jours (11 juillet 2018 au 19 juillet 2018)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 18-0366 Division ordinaire Méd-arb	Canoë-kayak	Sélection	Athlète	Carol Roberts	8 jours (11 juillet 2018 au 19 juillet 2018)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 18-0367 Division ordinaire Méd-arb	Canoë-kayak	Sélection	Athlète	Carol Roberts	6 jours (14 juillet 2018 au 20 juillet 2018)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 18-0368 Division ordinaire Méd-arb	Escrime	Discipline	Entraîneur		7 jours (1 ^{er} août 2018 au 8 août 2018)	Demande retirée	

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Membre ayant déposé la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC 18-0369 Division ordinaire FR préalable	Patinage de vitesse	Brevet	Athlète		6 jours (8 août 2018 au 14 août 2018)	Demande retirée	
SDRCC 18-0370 Division ordinaire Méd-arb	Patinage de vitesse	Brevet	Athlète	James C. Oakley	153 jours (4 septembre 2018 au 4 février 2019)	Demande retirée	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète), Adam Klevinas (ONS), Johanne Imbeau (Sport Canada)
SDRCC 18-0371 Division ordinaire Facilitation de règlement	Patinage artistique	Harcèlement	Entraîneur	Louise Pelletier	44 jours (12 septembre 2018 au 26 octobre 2018)	Pas d'entente	
SDRCC 18-0372 Division ordinaire Méd-arb	Lutte	Sélection	Athlète	Aaron Ogletree	22 jours (17 septembre 2018 au 9 octobre 2018)	Entente de règlement	Paul Riley (Athlète) Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 18-0373 Division ordinaire Facilitation de règlement	Patinage de vitesse	Autre	ONS	Sarah Daitch	8 jours (18 octobre 2018 au 26 octobre 2018)	Entente de règlement	
SDRCC 18-0374 Division ordinaire FR préalable	Bobsleigh	Brevet	Athlète	Sarah Daitch	41 jours (23 octobre 2018 au 3 décembre 2018)	Entente de règlement	Layth Gafoor (Athlète)
SDRCC 18-0375 Division ordinaire Arbitrage	Escrime	Discipline	Entraîneur	Larry Banack	35 jours (12 novembre 2018 au 17 décembre 2018)	Entente de règlement	Tina Lie & Charloité Calon (Entraîneur) Annie Bourgeois (ONS)
SDRCC 18-0376 Division ordinaire Arbitrage	Tennis de table	Gouvernance	Bénévole	Larry Banack	66 jours (26 novembre 2018 au 31 janvier 2019)	Appel accordé	Timothy Cullen (Bénévole) Ryan Breedon (ONS)
SDRCC 18-0377 Division ordinaire Méd-arb	Canoë-kayak	Brevet	Athlète	Carol Roberts	62 jours (29 novembre 2018 au 30 janvier 2019)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 18-0378 Division ordinaire FR préalable	Ringuette	Admissibilité	OPS	Darlene Doiron	12 jours (30 novembre 2018 au 12 décembre 2018)	Pas d'entente	
SDRCC 18-0379 Division ordinaire FR préalable	Basketball en fauteuil roulant	Admissibilité	OPS	L. Yves Fortier	44 jours (18 décembre 2018 au 31 janvier 2019)	Entente de règlement	
SDRCC 19-0380 Division ordinaire Méd-arb	Lutte	Brevet	Athlète	Charmaine Panko	123 jours (4 janvier 2019 au 7 mai 2019)	Appel rejeté	Paul Riley (Athlète) Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 19-0381 Division ordinaire FR préalable	Ski de fond	Admissibilité	OPS		6 jours (4 janvier 2019 au 10 janvier 2019)	Demande retirée	

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Membre ayant déposé la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC 19-0382 Division ordinaire FR préalable	Ski de fond	Admissibilité	Athlète	Anne Sone	2 jours (24 janvier 2019 au 26 janvier 2019)	Entente de règlement	Philip Anisman (Athlètes & OPS)
SDRCC 19-0383 Division ordinaire Facilitation de règlement	Lutte	Discipline	ONS	John Curtis	92 jours (24 janvier 2019 au 26 avril 2019)	Entente de règlement	Paul Riley (Entraîneur) Jordan Goldblatt (ONS)
SDRCC 19-0384 Division ordinaire Facilitation de règlement	Canoë-kayak	Harcèlement	Athlètes & ONS	Hugh McCall	105 jours (30 janvier 2019 au 15 mai 2019)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 19-0385 Division ordinaire FR préalable	Basketball en fauteuil roulant	Admissibilité	OSM	L. Yves Fortier	5 jours (31 janvier 2019 au 5 février 2019)	Pas d'entente	
SDRCC 19-0386 Division ordinaire Arbitrage	Basketball en fauteuil roulant	Admissibilité	OPS	Jennifer Webster	2 jours (6 février 2019 au 8 février 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0387 Division ordinaire Arbitrage	Basketball en fauteuil roulant	Admissibilité	ONS	Jennifer Webster	2 jours (6 février 2019 au 8 février 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0388 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Janie Soublière	10 jours (22 février 2019 au 4 mars 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0389 Division ordinaire Facilitation de règlement	Hockey	Autre	Autre	Roger Gunn	5 jours (6 mars 2019 au 11 mars 2019)	FR complétée	
SDRCC 19-0390 Division ordinaire Méd-arb	Cricket	Sélection	Athlète	David Bennett	9 jours (6 mars 2019 au 15 mars 2019)	Entente de règlement	
SDRCC 19-0391 Division ordinaire Facilitation de règlement	Hockey	Harcèlement	Athlète	Carol Roberts	28 jours (13 mars 2019 au 10 avril 2019)	Entente de règlement	
SDRCC 19-0392 Division ordinaire Arbitrage	Ski de fond	Sélection	Athlète	Peter R. Lawless	1 jour (19 mars 2019 au 20 mars 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0393 Division ordinaire Méd-arb	Badminton	Discipline	Athlète	Carol Roberts	14 jours (27 mars 2019 au 10 avril 2019)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS) Paul Feldman (Parties affectées)
SDRCC 19-0394 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Athlète	Peter R. Lawless	6 jours (27 mars 2019 au 2 avril 2019)	Appel accordé	Christopher Burkett (Athlète)

STATISTIQUES DU TRIBUNAL 2018-2019

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ANTIDOPAGE (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC DT 18-0289 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		146 jours (12 avril 2018 au 5 septembre 2018)	Présumée renonciation	
SDRCC DT 18-0290 Tribunal antidopage Arbitrage	Lutte	Athlète	David Bennett	78 jours (5 juin 2018 au 22 août 2018)	Sanction: suspension de 1 an	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète) Alexandre Maltas & Meredith MacGregor (CCES)
SDRCC DT 18-0291 Tribunal antidopage Arbitrage	Triathlon	Athlète	L. Yves Fortier	(9 juillet 2018)	En cours	James Bunting (Athlète) Luisa Ritacca & Justin Safayeni (CCES)
SDRCC DT 18-0292 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète	Robert Néron	87 jours (7 septembre 2018 au 3 décembre 2018)	Renonciation	Erin Durant (Athlète) Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 18-0293 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		13 jours (19 juillet 2018 au 1 ^{er} août 2018)	Renonciation	
SDRCC DT 18-0294 Tribunal antidopage Arbitrage	Cyclisme	Athlète	Allan J. Stitt	43 jours (21 août 2018 au 3 octobre 2018)	Sanction: uspension de 8 ans	David Lech, Annie Bourgeois, Yann Bernard & Raphaël Buruiana (CCES)
SDRCC DT 18-0295 Tribunal antidopage Arbitrage	Triathlon	Athlète		159 jours (24 août 2018 au 30 janvier 2019)	Renonciation	Michael-Tai Nguyen (Athlète) David Lech (CCES)
SDRCC DT 18-0296 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		5 jours (18 septembre 2018 au 23 septembre 2018)	Renonciation	
SDRCC DT 18-0297 Tribunal antidopage Arbitrage	Racquetball	Athlète		1 jour 20 septembre 2018 au 21 septembre 2018)	Renonciation	
SDRCC DT 18-0298 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète	Ross C. Dumoulin	111 jours (19 octobre 2018 au 7 février 2019)	Renonciation	Matthew Kaiser (Athlète) Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 18-0299 Tribunal antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète	Patrice M. Brunet	163 jours (12 novembre 2018 au 24 avril 2019)	Sanction éliminée	Sebastian Pyzik (Athlète) Annie Bourgeois (CCES)
SDRCC DT 18-0300 Tribunal antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète	L. Yves Fortier	(22 novembre 2018)	En cours	Christopher Burkett (Athlète) Alexandre Maltas (CCES)
SDRCC DT 18-0301 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		55 jours (29 novembre 2018 au 23 janvier 2019)	Renonciation	

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ANTIDOPAGE (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)

Número du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC DT 18-0302 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Jeffrey J. Palamar	68 jours (21 décembre 2018 au 27 février 2019)	Sanction: suspension de 16 mois	Paul J. Harasen (Athlète) Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 18-0303 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Peter Lawless	(11 février 2019)	En cours	Michael Smith (Athlète) Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 18-0304 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Patrice M. Brunet	94 jours (21 décembre 2018 au 25 mars 2019)	Sanction: suspension de 10 mois	Paul Greene (Athlète) Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 18-0305 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		1 jour (18 décembre 2018 au 19 décembre 2018)	Renonciation	
SDRCC DT 18-0306 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	L. Yves Fortier	99 jours (20 décembre 2018 au 29 mars 2019)	Sanction éliminée	Louis Mazurette & Gilles-Étienne Lemieux (Athlète) Annie Bourgeois (CCES)
SDRCC DT 18-0307 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		36 jours (20 décembre 2018 au 25 janvier 2019)	Renonciation	
SDRCC DT 19-0308 Tribunal antidopage Arbitrage	Boxe	Athlète	Ross C. Dumoulin	(21 février 2019)	En cours	Gabriel Brault (Athlète) Annie Bourgeois (CCES)

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL D'APPEL ANTIDOPAGE (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)

Número du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC DAT 18-0012 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète	Simon Margolis	91 days (August 7, 2018 to November 6, 2018)	Appeal allowed	Christopher Burkett (Athlète) David Lech (CCES)
SDRCC DAT 18-0013 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Lutte	CCES	Patrice M. Brunet	79 days (November 19, 2018 to February 6, 2019)	Appeal denied	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète) Luisa Ritacca & Stephen Aylward (CCES)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux directeurs de
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, des états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent:

- ♦ Les informations, autres que les états financiers et le rapport de notre auditeur y afférent, figurent dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et de ce fait, nous n'exprimons et n'exprimeront aucune forme d'assurance à cet égard. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus tout en examinant si ces autres informations sont sensiblement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des inexactitudes significatives.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Le Rapport Annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, suite aux travaux que nous effectuerons sur ces autres informations nous concluons l'existence d'une inexactitude significative sur ces autres informations, nous sommes tenus d'en informer les personnes chargées de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly Montréal s.e.n.c. 2/16*¹

Montréal (Québec)
le 14 juin 2019

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A114616

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 4)	289 956 \$	313 462 \$
Taxe de vente à recevoir	19 270	21 884
Frais payés d'avance	<u>2 825</u>	<u>2 538</u>
	312 051	337 884
Immobilisations (note 5)	93 402	12 451
Dépôt de garantie	<u>10 270</u>	<u>10 270</u>
	<u>415 723 \$</u>	<u>360 605 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	162 872 \$	171 244 \$
Apports reportés	71 751	77 278
Apports à payer, sans intérêt et remboursable sur demande (note 6)	<u>54 950</u>	<u>7 029</u>
	<u>289 573</u>	<u>255 551</u>
SOLDE DES FONDS		
Investi en immobilisations	21 651	12 450
Non affecté	<u>104 499</u>	<u>92 604</u>
	<u>126 150</u>	<u>105 054</u>
	<u>415 723 \$</u>	<u>360 605 \$</u>

Pour le conseil d'administration

_____ *Director*

_____ *Director*

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

2019			
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Solde au début de l'exercice			
Comme indiqué précédemment	89 728 \$	92 604 \$	182 332 \$
Ajustement de la période précédente (note 2)	<u>(77 278)</u>	<u>-</u>	<u>(77 278)</u>
Redressé	12 450	92 604	105 054
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(9 979)	31 075	21 096
Investissement en immobilisations	90 931	(90 931)	-
Apports reportés utiliser pour les investissement en immobilisations	(77 278)	77 278	-
Amortissement des apports reportés	<u>5 527</u>	<u>(5 527)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>21 651 \$</u>	<u>104 499 \$</u>	<u>126 150 \$</u>

2018			
	Investi en immobilisations	Unrestricted	Total
Solde au début de l'exercice	14 711 \$	80 611 \$	95 322 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(4 077)	13 809	9 732
Investissement en immobilisations	<u>1 816</u>	<u>(1 816)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>12 450 \$</u>	<u>92 604 \$</u>	<u>105 054 \$</u>

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Produits		
Apport (note 6)	1 100 000 \$	1 022 722 \$
Amortissement des apports reportés	5 527	-
Remboursement de l'apport excédentaire (note 6)	<u>(54 950)</u>	<u>(7 029)</u>
	<u>1 050 577</u>	<u>1 015 693</u>
Charges		
Administratives		
Frais de bureau	81 652	69 314
Frais administratifs généraux	13 708	19 291
Promotion et communication	3 550	3 247
Intérêts et frais bancaires	547	591
Amortissement	<u>9 979</u>	<u>4 077</u>
	<u>109 436</u>	<u>96 520</u>
Gouvernance		
Réunions du conseil	27 516	23 423
Conformité	<u>30 091</u>	<u>26 450</u>
	<u>57 607</u>	<u>49 873</u>
Ressources humaines		
Salaires et avantages sociaux	456 302	430 270
Formation	10 234	10 580
Gestion des ressources humaines	<u>37 240</u>	<u>19 537</u>
	<u>503 776</u>	<u>460 387</u>
Langues officielles		
Traduction pour le tribunal	19 286	26 820
Traduction générales	9 344	11 895
Interprétation	-	914
Formation linguistique	<u>1 770</u>	<u>1 229</u>
	<u>30 400</u>	<u>40 858</u>
Exploitations		
Frais d'arbitres et médiateurs	169 485	211 931
Gestion de dossiers	30 762	15 437
Formation des arbitres et médiateurs	96 571	89 267
Ateliers	7 604	9 031
Sensibilisation	21 099	25 124
Publications	<u>14 637</u>	<u>19 526</u>
	<u>340 158</u>	<u>370 316</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Programme de soutien sportif		
Apport - soutien sportif (note 6)	(67 900)	-
Subvention de comité olympique du Canada	(10 000)	-
Administratives	1 506	-
Ressources humaines	5 339	-
Langues officielles	1 915	-
Exploitations	69 138	-
	<u>(2)</u>	<u>-</u>
	<u>1 041 375</u>	<u>1 017 954</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice avant les produits indépendants net	<u>9 202</u>	<u>(2 261)</u>
Indépendant		
Autres revenus	27 528	35 337
Événements	(5 580)	(2 745)
Services de tribunal	(10 185)	(20 089)
Divers	131	(510)
	<u>11 894</u>	<u>11 993</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (note 6)	<u><u>21 096 \$</u></u>	<u><u>9 732 \$</u></u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	21 096 \$	9 732 \$
Ajustement pour		
L'amortissement d'immobilisations	<u>9 979</u>	<u>4 077</u>
Total des rajustements	31 075	13 809
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) dans taxe de vente à recevoir	2 614	(2 193)
(Augmentation) diminution dans frais payés d'avance	(287)	3 061
(Diminution) augmentation dans créditeurs et charges à payer	(8 372)	13 862
(Diminution) augmentation dans apports reportés	(5 527)	77 278
Augmentation (diminution) des apports à payer	<u>47 921</u>	<u>(83 271)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	67 424	22 546
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(90 930)</u>	<u>(1 816)</u>
(Diminution) augmentation des espèces et quasi-espèces	(23 506)	20 730
Encaisse au début de l'exercice	<u>313 462</u>	<u>292 732</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>289 956 \$</u></u>	<u><u>313 462 \$</u></u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2019

1. Nature des activités

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada a été incorporé le 19 mars 2003 selon la Loi favorisant l'activité physique et le sport (L.C. 2003, ch. 2). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants:

En français: Centre des Règlement des Différends Sportifs du Canada

En anglais: Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

La mission du CRDSC est de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution de différends sportifs.

2. Ajustement de période précédente

Dans la période précédente, l'organisation a reçu un financement du Sport Canada qui inclus un montant de 77 748 \$ pour les améliorations locatives. Une facture datée mars 2018 était reçue et a été enregistrée dans les comptes à payer et les charges à payer; mais, le travail n'avait pas commencé, donc ce montant a du être présenter comme revenus reportés.

Par conséquent de ce changement, le revenu d'apport, les immobilisations et les créditeurs et charges à payer ont diminué chacun par 77 748 \$ et les apports reportés augmentent par 77 748 \$.

Cet ajustement de période précédente n'a aucun effet sur le remboursement d'apport excédentaire de 2018.

3. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

(a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant indiqué à l'égard de l'actif et du passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que le montant des revenus et des dépenses é l'égard de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les estimations sont utilisées pour comptabiliser les charges à payer, la provision pour créances irrécouvrables et la durée de vie utile de l'équipement.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2019

3. Principales méthodes comptables (suite)

(b) Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont reconnus à titre de produits au cours de l'exercice où les charges correspondants sont enregistrés. Les apports non affectés sont reconnus à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les cotisations individuelles sont reconnues comme des produits pour la période qu'elles couvrent. Les cotisations des membres corporatifs sont reconnues comme des produits pour la période durant laquelle elles sont recevables. D'autres revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu ou les revenus sont gagnés.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement de bureau	20%
Équipement informatique	30%

Amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée du bail.

(d) Instruments financiers

(i) La mesure des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, l'organisme évalue tous ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

L'organisme évalue ultérieurement tous les actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et équivalents, débiteurs et remises gouvernementales à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, remises gouvernementales à payer et transfert à payer.

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont appréciés pour déterminer s'il existe des indications d'une possible dépréciation, et toute perte de valeur est comptabilisée au résultat net. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date du renversement si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant du renversement est comptabilisé au résultat net.

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019

4. Liquidités affectées

L'encaisse comprend des liquidités affectées totalisant 185 458 \$ (2018 – 220 585 \$) provenant du financement du gouvernement du Canada (Sport Canada) qui doivent être utilisées pour acquitter des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Le solde représente des liquidités non affectées provenant de revenus gagnés de façon indépendante par l'organisme et pouvant être utilisées à son gré.

5. Immobilisations corporelles

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau	50 255 \$	46 357 \$	3 898 \$	4 872 \$
Équipement informatique	56 569	44 443	12 126	7 579
Améliorations locatives	82 905	5 527	77 378	-
	189 729 \$	96 327 \$	93 402 \$	12 451 \$

6. Apports gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu accorder 1 100 000 \$ (2018 – 1 100 000 \$) en assistance financière et un montant additionnel de 67 900 \$ (2018 - néant \$) pour le soutien sportif du gouvernement du Canada (Sport Canada). Le solde total a été inclus dans les produits. Au 31 mars 2019, il existe un solde net à payer au gouvernement du Canada (Sport Canada) de 54 950 \$ (2018 – 7 029 \$) enregistré dans les états financiers.

Selon l'accord avec le gouvernement du Canada (Sport Canada), l'excédent de contribution à rembourser est constitué des montants suivants :

	2019	2018
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	21 096 \$	9 732 \$
Remboursement de l'apport excédentaire	54 950	7 029
Produits avant ajustement des apports	76 046	16 761
Déficit du programme soutien sportif net des dépenses	(2)	-
Autre revenu (net des charges)	(11 894)	(11 993)
Amortissement	9 979	4 077
Acquisitions d'immobilisations	(90 930)	(1 816)
Apports reportés utilisés pour les investissements en immobilisations	77 278	-
Amortissement des apports reportés	(5 527)	-
	54 950 \$	7 029 \$

L'organisme est économiquement dépendant des apports gouvernementaux pour ses opérations financières.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2019

7. Engagements

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux échéant le 30 novembre 2023. Les paiements minimums annuels sont les suivants:

2020	79 315 \$
2021	79 315
2022	79 315
2023	79 315
2024	<u>52 876</u>
	<u><u>370 136 \$</u></u>

8. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'organisme s'est doté d'un plan exhaustif afin de respecter ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, principalement à l'aide des flux de trésorerie provenant du financement public.

9. Montants comparatifs

Les états financiers ont été reclassés, au besoin, afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Les modifications n'affectent pas les résultats des exercices antérieurs.



Conseil d'administration

Le Conseil est nommé par la ministre des Sciences et des Sports. Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil doit comprendre un minimum de trois athlètes, un entraîneur, un représentant d'un organisme national de sport et un représentant d'un organisme responsable de grands Jeux. Collectivement, ils démontrent une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

Membres du Conseil d'administration et des comités (au 31 mars 2019)

DAVID DE VLIAGER (Calgary, AB)
Président du conseil d'administration
Président du comité exécutif
Président du comité ad hoc – services de tierces parties
(Le président est membre d'office de tous les comités mis à part le Comité de vérification et de finance)

MICHAEL J. BRUNI (Calgary, AB)
Comité des services de RED
Comité des plaintes
Comité ad hoc – services de tierces parties

LINDA CUTHBERT (Toronto, ON)
Vice-présidente du comité de vérification et de finance
Comité du développement des affaires et de partenariats
Comité ad hoc – services de tierces parties

SUSAN KITCHEN (Toronto, ON)
Vice-présidente du comité de développement des affaires et de partenariats
Comité des plaintes

GRAEME MEW (Kingston, ON)
Vice-président du comité des services de RED
Comité des plaintes

DASHA PEREGOUDOVA (Toronto, ON)
Présidente du comité des plaintes
Comité de vérification et de finance
Comité du développement des affaires et de partenariats
Comité ad hoc – services de tierces parties

ANTHONY WRIGHT (Vancouver, BC)
Président du comité des services de RED
Comité exécutif

MARIE-CLAUDE ASSELIN (Saint-Hubert, QC)
Chef de la direction
(La Chef de la direction est membre d'office du Conseil et de tous les comités)

SHU-TAI CHENG (Ottawa, ON)
Comité des services de RED
Comité exécutif
Comité ad hoc – services de tierces parties

JEAN R. DUPRÉ (Montréal, QC)
Président du comité de développement des affaires et de partenariats
Comité exécutif

MARG MCGREGOR (Ottawa, ON)
Comité exécutif
Comité du développement des affaires et de partenariats

ANDRÉANNE MORIN (Montréal, QC)
Vice-présidente du comité des plaintes
Comité des services de RED

WILLIAM L. RYAN (Halifax, NS)
Président du comité de vérification et de finance
Comité exécutif
Comité ad hoc – services de tierces parties

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le site Internet du Centre :

www.crdsc-sdrcc.ca

Le Centre tient à remercier les personnes suivantes qui ont offert leur temps et expertise bénévolement en tant que membres du Comité consultatif – Services d'enquêtes: Jean Dupré (Président), Karen Bellehumeur, Joseph De Pencier, Allison Forsyth et Jennifer Oliveros.



Personnel

Le Centre a un effectif de six personnes employées à temps plein, dont la chef de la direction, **MARIE-CLAUDE ASSELIN**, et :

TANYA GATES

Directrice des opérations

MARTIN GARIÉPY

Agent de communication
et de promotion

ELENI SIGANOS

Coordonnatrice d'éducation
et de partenariats
(depuis le 3 janvier 2019)

ALEXANDRA LOJEN

Gestionnaire de dossiers
(depuis le 7 janvier 2019)

KATHIANA DESIR

Adjointe administrative
(depuis le 21 mai 2019)

SERVICES DE COMPTABILITÉ

Le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) fournit des services de comptabilité au Centre.

VÉRIFICATEUR

Le cabinet Baker Tilly Canada, comptables professionnels agréés, a été nommé par le Conseil d'administration comme auditeur indépendant pour la période 2018–2019.

Arbitres et médiateurs

désignés jusqu'au 30 avril 2021, par province

Alberta

Roger Gunn (Médiateur)
Sue Lambert (Médiatrice)
Michelle Simpson (Médiatrice)
John Harrison Welbourn (Arbitre)

Colombie-Britannique

Paul Denis Godin (Médiateur)
Peter Lawless (Arbitre)
Simon Margolis (Médiateur et Arbitre)
Hugh McCall (Médiateur et Arbitre)
JJ McIntyre (Arbitre)
Carol Roberts (Médiatrice et Arbitre)
John P. Sanderson (Médiateur)

Manitoba

Jeffrey Palamar (Arbitre)
Louise Pelletier (Médiatrice)

Nouvelle-Écosse

Peter J. MacKeigan (Médiateur)

Nouveau-Brunswick

Darlene Doiron (Médiatrice)

Ontario

Bruce Ally (Médiateur)
L'honorable Robert P. Armstrong (Arbitre)
Larry Banack (Arbitre)
David Bennett (Médiateur et Arbitre)
Rick Brooks (Médiateur)
John Curtis (Médiateur)
Kileen Dagg Centurione (Médiatrice)
Ross C. Dumoulin (Arbitre)
Jonathan Fidler (Médiateur et Arbitre)
Steven C. Gaon (Médiateur)
Thomas Heintzman (Médiateur et Arbitre)
Janice Johnston (Médiatrice et Arbitre)
Richard H. McLaren (Arbitre)
Robert Néron (Arbitre)
Aaron Ogletree (Médiateur et Arbitre)
Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)
Anne Sone (Médiatrice)
Allan Stiff (Médiateur et Arbitre)
Jennifer Webster (Médiatrice et Arbitre)
Matthew Wilson (Arbitre)

Québec

Marie-Claire Belleau (Médiatrice)
Thierry Bériault (Médiateur)
Dominique F. Bourcheix (Médiatrice)
Patrice M. Brunet (Arbitre)
Sarah Daitch (Médiatrice)
L'honorable Robert Décary (Arbitre)
Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)
Julie Duranceau (Médiatrice)
L. Yves Fortier (Médiateur et Arbitre)
Richard W. Pound (Arbitre)
Janie Soublière (Arbitre)
Patrick Zakaria (Médiateur)

Saskatchewan

Charmaine Panko (Médiatrice et Arbitre)

Terre-Neuve-et-Labrador

James Oakley (Médiateur et Arbitre)

Territoires du Nord-Ouest

Cayley Jane Thomas (Médiatrice)



Centre de règlement des différends sportifs du Canada

1080, côte du Beaver Hall, Bureau 950
Montréal (Québec) H2Z 1S8

Numéros locaux

T : 514-866-1245

F : 514-866-1246

Numéros sans frais

T : 1-866-733-7767

F : 1-877-733-1246

